

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**2019\_6\_4**

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 8

Votants : 8

L' an deux mille dix neuf , le lundi 04 novembre à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 24 Octobre 2019

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur CHAMBRE Damien

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la nouvelle proposition de financement du SDEG 16, pour les travaux d'un ajout de candélabre pour la création de deux maisons - rue du Logis.

Cette délibération annule et remplace la n°2019-1-9 du 27 février 2019.

Monsieur le Maire propose de retenir les travaux réalisés en tranchée effectuée par le SDEG 16 pour la part communale de 1 298,96 €.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de valider la proposition du SDEG 16, comme évoqué ci-dessus;
- Décide de prendre à sa charge la contribution communale de 1298,96 €;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour le versement d'un fond de concours au SDEG16;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à cet effet;

**Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 04/11/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot